

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 3 mai 2019 conférant un grade et maintenant dans un emploi
un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1913234A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2014 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 portant maintien dans un grade et un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Romain Job (NIGEND: 369764 - NLS: 8152163 - NID: 1015040059) est promu au grade de capitaine, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense, dans son emploi de psychologue formateur, au sein du Centre national de formation à la police judiciaire, à Rosny-sous-Bois (93), pour une durée de six ans à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2

L'intéressé reste rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA